

République française - Département de la Gironde



Extrait du registre des délibérations Conseil municipal du 09 décembre 2024

Le 09 décembre 2024 à 18h, le Conseil municipal dûment convoqué s'est réuni en Mairie, sous la présidence de **Jean-Jacques Puyobrau**, Maire de Floirac

Délibération n°20241209-37 : Mise à jour du plan de financement du projet de lutte contre les îlots de chaleur et de réaménagement de l'Esplanade des Libertés

Rapporteur : Hélène BARBOT

Date de convocation du Conseil municipal : 03 décembre 2024

Nombre de conseillers en exercice : 33

Nombre de présents : 24

Jean-Jacques PUYOBRAU - Alexandre BOURIGAULT - Nathalie LACUEY - Jean Claude GALAN - Andrée COLLIN - Martine CHEVAUCHERIE - Didier IGLESIAS - Hélène BARBOT - Régis DESCLAUX DE LESCAR - Hervé DROILLARD - Nadine GRENOUILLEAU - Nicole BONNAL - Christophe BAGILET - Vincent BUNEL - Olivier SAILHAN - Josette DURLIN - Justine ADENIS - Cédric JUIF - Monique FRENEL - Nicolas CALT - Jonathan SINSOU - Alexandre LEDOUX - Patrick DANDY - Florent NAPOL

Absents excusés ayant donné pouvoir : 8

Pascal CAVALIERE à Josette DURLIN - Fatima SABI à Andrée COLLIN - Nathalie BIJOUX à Nathalie LACUEY - Céline PROUHET à Alexandre BOURIGAULT - Ahmed ASFOR à Hervé DROILLARD - Kamel MEHERZI à Justine ADENIS - Catherine ARNOLD à Nicolas CALT - Sandrine TIGNOL à Vincent BUNEL

Absente excusée : 1

Séverine CASTAGNET

Mme Nathalie LACUEY a été nommée secrétaire de séance

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que les études de transformation de l'Esplanade des Libertés en îlot de fraîcheur ont été lancées début 2023, sur la base du programme qui avait été construit par un Assistant à Maître d'Ouvrage (AMO) à la suite des ateliers de concertation menées en 2022, en autorisé lors du Conseil Municipal du 26 septembre 2022 (délibération n°28). Ce projet s'inscrit dans la démarche d'urbanisme résilient, adoptée le 29 septembre 2021 en Conseil Municipal.

Les montants prévisionnels de l'opérations sont rappelés ci-dessous :

- Le montant des études (Assistant à Maîtrise d'Ouvrage et Maître d'œuvre) s'élève à 55 438,01€HT.

- Le montant des travaux après notification des marchés de travaux passés auprès des entreprises Technivert et CAP TP s'élève à 481 867,52 €HT.

Le coût total du projet est de 537 305,53 €HT.

Ce projet est éligible à plusieurs dispositifs de financement, y compris pour les études. Les derniers dossiers à déposer sont auprès de l'Agence de l'Eau dans le cadre de la désimperméabilisation des sols, du Fonds Vert dans le cadre de la renaturation des villes et de Bordeaux Métropole dans le cadre des Règlements d'Intervention. Pour la complétude de ces dossiers de financement et à la suite de la notification d'une partie des subventions à ce jour, il est proposé de mettre à jour le plan de financement.

Plan de financement prévisionnel (en euros) au 09/12/2024 :

	Dépenses HT	Recettes prévisionnelles HT	
Renouvellement de l'Esplanade des Libertés	537 305,53 € (Études et travaux)	<u>Bordeaux Métropole</u>	
		RI 1M d'arbres	58 000 € (**)
		RI nature	20 000 € (**)
		RI Politique de la Ville	75 820 € (**)
		<u>ANS</u>	
		Plan 5000 terrains de sports	15 000 € (*)
		<u>DETR</u>	54 798,63 € (*)
		<u>Agence de l'Eau</u>	75 000 € (**)
		<u>Fonds Vert</u>	82 614 € (**)
		Participation communale	156 072,90 €
TOTAL	537 305,53 €		537 305,53 €

(*) : notification reçue, montant validé

(**) : montants demandés

(***) : montant restant à consolider

En conséquence, il est demandé au Conseil Municipal d'approuver la mise à jour du plan de financement et d'autoriser la sollicitation des co-financements.

Vu le code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2121-29 ;

Vu l'avis des Commissions Urbanisme et Patrimoine et Environnement et Cadre de Vie réunies le 26 novembre 2024 ;

Considérant qu'il est nécessaire de faire apparaître le montant des études au plan de financement afin que les dépenses soient éligibles aux dispositifs de co-financement ;

Considérant qu'une mise à jour du plan de financement du projet de réaménagement de l'Esplanade des Libertés est rendue nécessaire afin que les dossiers de subventions soient cohérents et complets ;

Le Conseil Municipal, après délibéré,

APPROUVE la mise à jour du plan de financement.

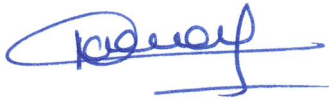
AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter les co-financements, les appels de fonds liés et à signer les documents correspondants auprès des financeurs potentiels du projet.

Adopté à l'unanimité

29 voix pour

3 abstentions (Catherine ARNOLD, Nicolas CALT, Jonathan SINSOU)

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.
Extrait certifié conforme. Au registre sont les signatures



Nathalie **LACUEY**
Secrétaire de séance



Jean-Jacques **PUYOBRAU**
Maire de Floirac

Monsieur le Maire :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le Représentant de l'Etat et de sa publication